



Consulat général de Belgique
à **Buenos Aires**

Nom du demandeur:

Référence de la demande :

Emploi des langues en matière administrative : information

Nous traitons votre demande de visa en allemand, en français ou en néerlandais (langues nationales officielles du Royaume de Belgique).

Si vous avez une préférence pour une langue, indiquez-le ici :

Je souhaite que ma demande soit traitée en français

Je souhaite que ma demande soit traitée en néerlandais

Je souhaite que ma demande soit traitée en allemand

Si vous n'avez pas de préférence, indiquez-le ici :

Je n'ai pas de préférence

Afin de valider votre choix, datez et signez ce document.

Date

Signature